L'HOTEL-DIEU-LE-COMTE

DE TROYES

DU XIIº AU XVIIº SIÈCLE

(1157-1630)

PAR

PAUL VILNET

INTRODUCTION

Examen des travauxantérieurs. Les archives de l'Hôtel-Dieu, aperçu historique; leur classement. — Bibliographie.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DU XIIe AU XVIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE L'HOTEL-DIEU

Le titre de fondation n'existe plus: il fut détruit dans un incendie de 1188. L'acte le plus ancien que possèdent les archives de l'hôpital est de 1189. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les historiens locaux considéraient comme fondateur Henri I^{er} le Libéral, comte de Champagne (1152-1181). Mais, en 1783, Courtalon-Delaistre proposa de reporter la date de fondation au-delà de l'année 1149. Cette erreur fut corrigée par M. H. d'Arbois de Jubainville. Conclusion: Henri le Libéral est le fondateur de l'Hôtel-Dieu-le-Comte et les malades devaient y être soignés dès l'année 1157.

CHAPITRE II

PRIVILÈGES DE L'HÔTEL-DIEU

Les comtes de Champagne lui accordent des privilèges et des exemptions: chartes de Thibaut IV (1226), de Thibaut V (1267). — Les papes Célestin III (1197), Honorius III (1217) et Urbain IV (1263) prennent l'hôpital sous leur protection. — Après la réunion du comté de Champagne à la couronne, les rois de France lui concèdent des sauvegardes ou confirment ses possessions: Lettres de Philippe V (1319), de Charles IV (1323) et de Philippe VI (1329).

Droits seigneuriaux de l'hôpital; il est un lieu d'immunité et de franchise; étendue de sa juridiction à Troyes. — La « mairie » de la Chapelle-Saint-Luc.

CHAPITRE III

LA FORTUNE DE L'HÔTEL-DIEU AU XVIC SIECLE

Elle a pour source la charité privée: l'assistance publique officielle au moyen âge est complètement inconnue. Donations diverses et achats. Les principales granges ou fermes de l'Hôtel-Dieu: la Chapelle-Saint-Luc, Verdumel, Poivres et Donnement; terres, prés, vignes, moulins, jardins; propriétés immobilières à Troyes. Autres recettes ordinaires: depuis l'année 1270, l'hôpital perçoit 200 livres sur le domaine du roi.

Recettes extraordinaires: legs testamentaires, fondations d'anniversaires, quêtes dans les églises paroissiales de la ville et à la campagne par les religieuses.

DEUXIÈME PARTIE

ADMINISTRATION DE L'HOTEL-DIEU DU XIIº AU XVIº SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION JUSQU'EN 1263

1. Considérations générales. — L'Hôtel-Dieu est soumis à une double autorité : celle du Comte de Champagne et celle de l'Évêque; le comte en est le maître; l'évêque y a droit de visite et de correction. Mais, dès la fin du XIIIº siècle, l'aumônier du roi, considérant la maison comme de « fondation royale », cherche à se substituer à l'évêque; extension rapide des pouvoirs du grand aumònier.

2. L'administration. — Bien que les premiers textes ne mentionnent pas la présence de sœurs à l'hôpital, le service d'assistance dut être cependant partagé, dès l'origine, entre une congrégation d'hommes et une congrégation de femmes. - Le « maître » est cité des l'an 1189. Il est nommé par le comte de Champagne ou son aumònier

et institué par l'évêque.

Mais les chanoines de la collégiale Saint-Étienne de Troyes, à qui Henri le Libéral avait confié la surveillance de l'Hôtel-Dieu, cherchèrent, de bonne heure, à s'en attribuer l'administration; de là, au début du XIIIº siècle, entre l'hôpital et le chapitre, une querelle qui nécessita l'intervention de Blanche, comtesse régente de Champagne; règlement de 1212-1213, mars.

Mouvement général qui se manifeste au XIII° siècle en

faveur des Hôtels-Dieu.

Les statuts hospitaliers ; ceux de l'Hôtel-Dieu-le-Comte,

dùs à l'aumònier du comte de Champagne, ne datent que de 1263.

CHAPITRE II

l'administration après 1263 : le personnel religieux

Le personnel religieux se compose de frères et de sœurs qui suivent la règle de Saint-Augustin. On compte à la fin du XIII° siècle huit frères clercs, dix frères lais et dix sœurs, mais ce nombre diminue insensiblement jusqu'à se trouver réduit à trois religieux prêtres et quatre religieuses au début du XVI° siècle.

Réception d'un postulant: assentiment du maître ou prieur, exposition de la règle dans toute sa rigueur; l'admission définitive est faite en assemblée du chapitre.

Conditions d'admission: célibat, constitution physique en rapportavec les difficultés du service, qualités morales; la règle ne fixe pas de limite d'âge, mais on trouve de fréquentes mentions de religieuses entrées à l'Hôtel-Dieu dès l'âge de douze à seize ans comme servantes, ou « chambrières ».

Le temps de probation est ordinairement d'un an; les vœux, la prise d'habit; ce que l'on appelle « estat de religion » à l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION APRÈS 1263 : LE MAÎTRE ET LA PRIEUSE

1. Le Maître. — Jusqu'à la réunion du comté de Champagne à la couronne, il continue d'être nommé par l'aumônier du comte et institué par l'évêque. Dès le début du XIVe siècle, l'aumônier du roi nomme le maître après élection faite par les religieux, mais l'évêque garde le droit de confirmation.

Choisi d'abord parmi les frères de l'Hôtel-Dieu revètus de la prêtrise, il est, très fréquemment, surtout à partir de la seconde moitié du XIV° siècle, présenté par les abbayes augustines de Troyes ou les prieurés qui en dépendent: Nicolas Forjot, maître de l'Hôtel-Dieu de 1481 à 1514 était abbé de Saint-Loup de Troyes. Procédure suivie lors de la nomination du maître.

Privilèges du maître; ses fonctions : d'une manière générale, il dirige tous les services. Il a un vicaire et un

clerc receveur.

2. La Prieuse. — Elle a la surveillance des sœurs, règle le service des salles, et peut être chargée de toute l'administration intérieure.

CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION APRÈS 1263 : LE CHAPITRE

Il ratifie le choix du postulant fait par le maître, surveille l'administration de ce dernier, intervient dans toutes les affaires importantes, et dicte la plupart des mesures disciplinaires. Le code pénal de l'Hôtel-Dieu.

TROISIÈME PARTIE LA RÉFORME DE L'HOTEL-DIEU

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA RÉFORME

Causes générales de la réforme des hôpitaux au XVI^e siècle: règlements, édits.

La municipalité troyenne s'immisce dans l'administration des quatre hôpitaux de la ville (Hôtel-Dieu-le-Comte, hôpitaux Saint-Nicolas, Saint-Bernard et Saint-Esprit), à l'occasion du refus fait par eux de recevoir les pestiférés; organisation par les échevins du service de l'assistance; arrêt du Parlement du 5 août 1518 qui condamne les quatre hôpitaux à contribuer à l'entretien des pestiférés du tiers de leurs revenus; nombreuses difficultés relatives à l'acquittement de cette cote; un accord est conclu avec les échevins le 27 mai 1523, par lequel les maîtres des hôpitaux s'engagent à fournir aux contagieux les secours nécessaires, mais il n'a pas de durée.

L'incendie de 1524 (24 mai) à Troyes; l'Hôtel-Dieu-le-Comte a plusieurs de ses propriétés détruites, et fait de nouvelles difficultés pour payer sa « cote des pestiférés ».

CHAPITRE II

LA REFORME

La question de la réforme de l'Hôtel-Dieu-le-Comte est nettement posée en 1526; les échevins adressent, le 3 mai de cette année, une requête au Parlement tendant à donner à l'Hôtel-Dieu-le-Comte une administration semblable à celle de l'Hôtel-Dieu de Paris; mais l'opposition du gouverneur de Champagne, Claude de Guise, empêche les échevins de poursuivre leur projet (août 1526).

Nouvelle apparition de la peste en 1529; mesures prises par la ville pour faire face au danger; longue procédure contre les maîtres des hôpitaux; le 17 avril 1531, une sentence du bailli de Troyes ordonne que, désormais, deux bourgeois de la ville administreront chacun des Hôtels-Dieu avec le maître ecclésiastique, et rendront compte de leur gestion au lieutenant-général assisté du procureur du roi, de deux notables bourgeois et du chapitre de la cathédrale.

CHAPITRE III

L'ARRET DES GRANDS-JOURS DE 1535

Graves désordres dans les hôpitaux; les échevins portent à nouveau leurs plaintes au Parlement; les maîtres, de leur côté, soutenus par le grand aumônier s'adressent au Grand Conseil : conflit. — L'enquête de 1532 sur le régime intérieur des établissements hospitaliers. — Arrêt de la cour du Grand Conseil du 4 janvier 1533 (n. st.). — Lettres patentes de François ler confiant l'administration des hôpitaux de la ville à quatre bourgeois élus par l'assemblée générale des habitants (13 juin 1534).

Un arrêt de la Cour des Grands-Jours de Troyes (28 septembre 1535) confirme ces lettres. Exposé de

l'arrêt.

CHAPITRE IV

LES NOUVEAUX STATUTS DE L'HOTEL-DIEU ET L'ADMINISTRATION DU XVI^e AU XVII^e SIÈCLE

L'intervention du grand aumônier fait modifier l'arrêt du 28 septembre 1535 : il veut conserver toutes ses prérogatives et nommer lui-même les administrateurs de cet hôpital de « fondation royale » ; de là, de nouvelles lettres patentes duroi qui attribuent au grand aumônier ou à son vicaire à Troyes la nomination des quatre bourgeois et règlent certaines questions de détails (4 avril 1536, n. st.).

Difficultés qu'éprouvent les nouveaux administrateurs à prendre en main la gestion du temporel des hôpitaux;

les scandales continuent.

Pour remédier à cet état de choses, le grand aumônier promulgue une ordonnance en date du 5 janvier 1537 (n. st.) qui protège les bourgeois élus et fixe le vestiaire du maître spirituel et des religieux.

Mais peu de temps après, un procès s'engage entre le vicaire du grand aumônier à Troyes et les administrateurs, au sujet de la reddition des comptes; de plus, ce même vicaire refuse de procéder à l'élection de nouveaux bourgeois; intervention du bailli; appel à la cour du Grand Conseil; un arrêt condamne le vicaire du grand aumônier (juillet 1541).

A partir de cette date, les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions en paix, et leur administration, difficile au début, a été en somme heureuse.

QUATRIÈME PARTIE LES MALADES A L'HOTEL-DIEU

CHAPITRE PREMIER

LE PERSONNEL ASSISTÉ

La plupart des Hôtels-Dieu du moyen âge sont ouverts à toutes les maiadies et à toutes les misères. L'Hôtel-Dieu-le-Comte fait exception.

On y refuse les lépreux, qui trouvent accueil à la Maladrerie dite des Deux-Eaux près de Troyes, les boiteux, manchots, contrefaits et aveugles; la maison est un hôpital, non un hospice.

Mais on accueille de bonne heure les passants et les indigents; le quartier des « hôtes » à l'Hôtel-Dieu.

Jusqu'en 1270, les femmes grosses ne sont reçues qu'après leur accouchement. Le 22 juin de cette année, Renaud de Bar-le-Duc fait don de la « Maison-le-Comte » pour être affectée spécialement à leur réception.

Les enfants trouvés ne seront admis qu'après la réforme du XVI° siècle, mais tous les autres y sont entretenus, au moins dès le XIII° siècle; divers motifs expliquant leur présence; la nourrice des petits enfants; ses gages. Les couches des enfants : petits coffres de bois remplis de paille.

Les orphelins sont élevés à l'hôpital jusqu'à l'âge de dix ans ; leur dot, leur trousseau.

CHAPITRE II

RÉCEPTION DES MALADES

L'entrée réservée au malade; le portier ou la sœur portière, la première consultation.

Dès son admission, le malade doit se confesser et reçoit, au besoin, la communion.

La toilette du nouveau « maître » (dominus) du logis. Ses vêtements confiés à la garde du receveur; vente annuelle des hardes des pauvres décédés.

Le lit du malade; sévères prescriptions du règlement relatives à la propreté du linge; les lessives journalières, avantages et inconvénients du rû Cordé.

Si parfois plusieurs malades partagent le même lit, il est de règle cependant que les plus souffrants aient un lit spécial.

Dispositions intérieures des salles: 4° Salle des hommes malades appelée l'« ospital » ou la « salle »; dimensions. — 2° L' « enfermerie » pour les « grés » malades. — 3° La salle des accouchées.

Conformément à une disposition presque générale dans les hôpitaux du moyen âge, la grande salle communique avec l'église de l'Hôtel-Dieu; en outre, un autel est placé, sinon dans toutes les salles, du moins dans l'« ospital ».

CHAPITRE III

LE TRAITEMENT DES MALADES

Les malades font deux repas par jour : la distribution

des parts; les religieux et les religieuses ne prennent leurs repas qu'après eux; si les ressources de la maison le permettent, on procure aux malades tout ce qu'ils désirent.

Les menus: jours maigres et Carême; jours gras.

Les « grés » malades : soins assidus dont ils sont l'objet; la communion des moribonds.

L'assistance est entièrement gratuite, mais parfois des malades assez fortunés acquittent leur dette de gratitude en faisant diverses donations à l'Hôtel-Dieu.

Les produits consommés à l'hôpital proviennent des granges ou fermes; moulins et fours; vignobles : les vendanges; les vrais malades ont toujours du vin, les pauvres passants et les indigents, du verjus.

Distributions accessoires: les unes ont lieu à certains anniversaires, les autres aux « beaux jours » de l'année. Les fêtes de Saint-Barthélemy et de Sainte-Marguerite, patron et patronne de l'hôpital.

Fondations faites par plusieurs confréries. — Curieux usage : la procession du jour de Pâques-Fleuries.

CHAPITRE IV

LES ENFANTS TROUVÉS

Après la réforme du XVI^e siècle, les orphelins sont élevés à l'hôpital Saint-Bernard de Troyes, les femmes malades sont soignées à l'hôpital Saint-Nicolas.

Procès entre l'Hôtel-Dieu-le-Comte et l'hôpital Saint-Bernard, au sujet des enfants trouvés. A partir de l'année 1547, ils sont définitivement entretenus aux frais de l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

L'« augelot » ou coffre de bois destiné aux enfants trouvés; il est placé à la porte de la chapelle Sainte-Marguerite. Les premiers soins leur sont donnés dans la salle des femmes gisantes : absence d'une chambre spéciale affectée à leur réception. On les met de bonne heure en nourrice.

CHAPITRE V

ORGANISATION DU SERVICE MÉDICAL

La plupart des archives hospitalières antérieures au XVI es siècle ne fournissent que des indications très rares et peu précises sur l'organisation du service médical dans les hôpitaux.

L'Hôtel-Dieu-le-Comte eut peut-être un médecin dès le commencement du XIIIe siècle; la chose n'est certaine

qu'au XVIe.

Les barbiers-chirurgiens, médecins et apothicaires mentionnés à partir du XVI^e siècle n'ont pas d'attributions bien déterminées; ils doivent être assimilés.

Curieux contratentre un barbier-chirurgien qui devient pensionnaire de l'Hôtel-Dieu et le maître de l'hôpital (18 juin 1581).

Organisation définitive du service d'assistance au commencement du XVII^o siècle : l'Hôtel-Dieu a un médecin

ordinaire, un chirurgien, un apothicaire à gages.

Les remèdes employés pour la guérison des malades: tisanes, sucre rosat, fruits confits, etc. — Les bains: les malades prennent leurs bains en dehors de l'Hôtel-Dieu, aux « étuves » publiques.

En cas de guérison, le malade ne quitte l'Hôtel-Dieu qu'après un temps de convalescence dont la durée est

variable.

Mort du malade; le service funèbre dans la chapelle

basse de l'église.

L'Hôtel-Dieu a deux cimetières: l'un fait partie du grand cimetière de Notre-Dame-aux-Nonnains, l'autre tient à l'église de l'Hôtel-Dieu; procès entre les religieux et l'échevinage, pour savoir si les habitants de la ville auront droit de passage dans le petit cimetière Sainte-Marguerite (1359, 1524).

CHAPITRE VI

LES PENSIONNAIRES DE L'HÔTEL-DIEH

Ce que l'on entend par les « donnés » ou rendus dans les hôpitaux; les prescriptions du concile de Paris de 1212, relatives à ces pensionnaires; nombre très restreint de rendus à l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

CINQUIÈME PARTIE

ESSAI DE RESTITUTION DES ANCIENS BATIMENTS DE L'HOTEL-DIEU

CHAPITRE PREMIER

L'HÔPITAL

L'Hôtel-Dieu faisait primitivement partie des dépendances du palais des comtes de Champagne : il se trouvait situé « en face » de la collégiale Saint-Étienne, fondée en 1157 par Henri Ier le Libéral. Ce premier local affecté à la réception des passants et des malades devint bientôt insuffisant. Grâce à la générosité de Renaud de Bar-le-Duc, l'hôpital occupe, à partir de l'année 1270, tout un ensemble de bâtiments désignés communément sous le nom de « Maison-le-Comte », compris entre la rue de la Cité qui les borne au nord et la rue du Palais au sud; la limite orientale, assez flottante, touche aux propriétés des chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Urbain de Troyes; l'aile occidentale des bâtiments est longée par une des dérivations de la Seine, le rû Cordé; l'hôpital présente ainsi une disposition analogue à celle de la plupart des Maisons-Dieu du moyen âge : il est à proximité d'une

rivière dont l'eau peut servir aux usages les plus divers.

— La chapelle Notre-Dame sur le pont de la Girouarde.

Pendant tout le XIV° siècle et la plus grande partie du XV°, l'Hôtel-Dieu ne fait aucune acquisition importante; les travaux que l'on y exécute, durant cette longue période, consistent principalement en restaurations et réédifications: en 1385, procès entre les religieux et un voisin quelque peu gènant, au sujet de réparations à faire à la chapelle Notre-Dame. En 1413, une sentence du bailli de Troyes autorise la communauté à transférer cette chapelle dans l'église proprement dite de l'Hôtel-Dieu, située visà-vis de la collégiale Saint-Étienne; cette sentence ne reçoit son exécution qu'en 1428 (octobre): on démolit alors l'édifice qui s'élevait entre la porte de la Girouarde et la grosse tour de l'Hôtel-Dieu.

A la fin du XV° siècle, les bâtiments menacent ruine; en vain les porteurs des reliques de l'hôpital parcourentils les diocèses voisins pour exciter la générosité des fidèles: le produit de leurs quêtes ne peut couvrir les dépenses nécessitées par les restaurations à faire. C'est à Nicolas Forjot, maître de l'Hôtel-Dieu, prieur en même temps de l'hôpital Saint-Bernard et abbé de Saint-Loup de Troyes, que revient l'honneur d'avoir dirigé les tra-

vaux depuis 1482 jusqu'en 1494.

Visite de l'hôpital au XVI^e siècle. — Les bâtiments s'étendent le long de la rue de la Cité, depuis le rû Cordé jusqu'à l'hôtel de la Coupe-d'Argent ou de la Grande-Coupe, qu'occupe une partie de l'aile orientale de l'Hôtel-Dieu actuel : le « gué aux chevaulx », les petits ouvroirs, la grosse tour, la porte d'entrée, les « maisons neuves ». Vers l'église Saint-Étienne, et à côté des maisons canoniales, se succèdent, de l'est à l'ouest, la seconde porte d'entrée de l'hôpital, le petit cimetière Sainte-Margue-rite, l'église de l'Hôtel-Dieu, enfin l'immeuble voisin du Pont de la Salle.

Description de l'intérieur de l'enclos: emplacement de

la grande salle des malades; l'infirmerie, la maison des femmes grosses; les logements du maître et des religieux, la maison des religieuses, le convent; les dépendances et communs.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE

La plus ancienne mention de l'existence certaine d'une chapelle à l'Hôtel-Dieu figure dans un texte de 1205 (août). Emplacement.

L'église de l'hôpital était à double étage: la chapelle inférieure dédiée à sainte Marguerite; la chapelle supérieure sous l'invocation de saint Barthélemy.

Importants travaux de reconstruction sous la direction de Nicolas Forjot. — Décoration des deux chapelles (verriers et orfèvres).

APPENDICE

Liste des prieurs et maîtres de l'Hôtel-Dieu-le-Comte

PIÈCES JUSTIFICATIVES